

cription de Churchill à la Chambre, il y en aura 283, et cela comprend le siège de tous et chacun d'entre vous, à moins que l'on ne fasse quelque chose. Ces exilés économiques du Manitoba seront élus à la Chambre à moins que le gouvernement s'acquitte de son devoir et assure la direction de l'économie.

(La motion est adoptée.)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas \$16,407,550,945.50, soit l'ensemble

a) des neuf douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, déposé à la Chambre des communes le jeudi 11 octobre 1979, \$15,930,016,225.50;

b) des trois douzièmes supplémentaires du montant total des postes 15 et L75 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste L30 de l'Industrie et du Commerce, du poste 10 de la Défense nationale, des postes 35, 50 et 80 des Travaux publics, du poste 65 du Secrétariat d'État, du poste L30 du Solliciteur général et des postes 20, 30 et 40 des Transports (Annexe A) desdits budgets, \$214,537,939.50;

c) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 de la Consommation et des Corporations, du poste 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 5 et 20 des Finances, des postes 15, 35, L40, L45, 60, 65 et L70 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 55 de l'Industrie et du Commerce, du poste 5 de la Justice, du poste 25 des Travaux publics, des postes 15, 20, 45 et 95 du Secrétariat d'État, des postes 5, 25 et L55 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe B) desdits budgets, \$189,717,458.83;

d) du douzième supplémentaire du montant total du poste 50 de l'Agriculture, du poste 30 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 25 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 40 de la Justice, du poste 35 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 1 du Conseil privé, des postes 10, 30 et 85 des Travaux publics, du poste 1 des Approvisionnement et Services et du poste 105 des Transports (Annexe C) desdits budgets, \$73,279,321.67;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si nous pouvons avoir maintenant la réponse à la question posée cet après-midi par le député de Drummond (M. Pinard). Comme l'a signalé ce député, il est entendu par ici que lorsque des crédits provisoires sont votés, il reste toujours au moins un douzième à étudier lors de l'adoption du budget principal. Pourtant cette motion nous demande d'accorder neuf douzièmes de chaque poste du budget, plus trois douzièmes de plusieurs postes énumérés au paragraphe b. Comme je l'ai dit cet après-midi, avec mes maigres connaissances d'arithmétique je trouve que neuf douzièmes plus trois douzièmes font douze douzièmes. Même mon ami le banquier qui est maintenant président du Conseil du Trésor reconnaîtra qu'on peut difficilement trouver un autre résultat.

Lorsque la question a été posée cet après-midi par le député de Drummond, avec l'appui d'un certain nombre d'entre nous, j'ai cru déceler une sorte de flottement du côté gouvernemental quant à la solution à adopter. Je comprends que nous ne sommes pas encore constitués en comité plénier et qu'il n'est donc pas question d'échanger une série de questions et de réponses, mais il me semble qu'il faudrait la réponse à cette question avant d'adopter la résolution et avant que le bill ne soit fondé sur les deux résolutions.

Je n'ai pas souvenir que je le répète que depuis le temps que je siège en Chambre un gouvernement ait jamais demandé la totalité des crédits avant l'étude du budget principal. Voilà, monsieur l'Orateur, un point que nous tenons à éclaircir avant de donner notre accord à cette résolution.

Subsides

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à assurer au député que je donnerai une explication complète des douze douzièmes qui sont en ce moment à l'étude, comme il l'a si bien dit.

La réponse tient en deux mots pour l'instant: c'est que, dans tous les cas, l'argent pour lequel nous demandons l'autorisation a été littéralement dépensé ou devrait l'être d'ici la fin du mois prochain. En d'autres termes, à l'horizon envisagé les crédits sont déjà utilisés ou vont probablement l'être en gros d'ici à la fin de l'année.

● (2020)

Le problème à cet égard c'est, par exemple, que le montant des indemnisations pétrolières figurant dans le budget supplémentaire est le montant accordé en sus de ce qui figurait dans le budget principal des dépenses. Nous constatons qu'on a déjà augmenté le montant fixé à l'origine parce que les indemnisations pétrolières sont si élevées par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget principal que tous les fonds ont été dépensés. C'est pourquoi nous demandons les douze douzièmes, comme l'a très justement fait remarquer le député. C'est en effet la seule chose intelligente que nous puissions faire. Il ne servirait à rien de demander les onze douzièmes puisque tout l'argent a été dépensé.

Je tiens à préciser que cette situation est due aux conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons. Le budget principal a été déposé au mois de février; depuis, il y a eu la campagne et les élections, et c'est aujourd'hui la première fois que le Parlement a la possibilité d'étudier le budget des dépenses et d'approuver les crédits provisoires ainsi que le budget principal. Je tiens à préciser au député que lorsque nous en serons à l'étape du rapport, je lui donnerai des explications chaque fois que nous demanderons les douze douzièmes et je m'efforcerai de répondre aux questions qu'on me posera à cet égard.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je sais gré à la générosité de Votre Honneur qui me permet de poser une question et de prendre la parole pendant une minute ou deux. À mon avis, c'est l'une des occasions où l'on doit faire appel à l'adage ancien qui veut qu'on n'ait pas raison du fait qu'on ait doublement tort. Je trouve que le gouvernement a tort de tout dépenser les crédits avant qu'ils ne soient approuvés et il n'arrange rien en enfreignant la règle qui régit les subsides intérimaires et qui veut que le gouvernement laisse toujours une partie de l'argent pour la discussion du budget principal.

C'est très bien de venir nous expliquer ce que le ministre a fait, mais celui-ci a tellement blâmé l'ancien gouvernement de ce qu'il a découvert, de l'embrouillamini que ses collègues et lui-même en ont hérité, que je m'étonne qu'il demande maintenant à la Chambre d'approuver ce nouvel écart qui consisterait à inscrire le plein montant des prévisions au chapitre des crédits provisoires avant que nous ne passions au budget principal. Il y a bien longtemps qu'un gouvernement a eu recours à cette procédure—à cause évidemment des élections et de la situation inhabituelle—mais chaque fois qu'à la belle époque un gouvernement demandait des crédits provisoires, il donnait toujours à la Chambre l'assurance qu'il gardait une certaine somme d'argent pour alimenter la discussion du budget principal. Et s'il ne donnait pas cette assurance, les partis d'opposition se chargeaient de le rappeler à l'ordre.